



Association Sportive ESPERANCE de OEYRELUY



SECTION BASKET BALL

Siège social : Stade municipal
Tel. 05.58.57.63.45
Fax. 05.58.57.89.03

Association sans but lucratif déclarée à la sous préfecture de DAX (40100)
Sous le numéro 00301 le 7 août 1942
N° F.F.F 520 699

REGLEMENT INTERIEUR

Signer une licence à l'Espérance Basket, c'est prendre un engagement sportif et moral, c'est donc un ACTE IMPORTANT.

TENUE-COMPORTEMENT:

- 1) Chaque licencié est dépositaire de «l'image» de l'Espérance de Oeyreluy à l'extérieur du club.
- 2) Assiduité Ponctualité: chaque joueuse est présente à tous les entraînements et matchs aux horaires déterminés.
 - a) Entraînement: en tenue dans la salle à l'heure prévue du début de l'entraînement.
 - b) Match à domicile: idem mais 45 minutes avant l'heure du match.
 - c) Match à l'extérieur: être présente au rendez-vous 5 minutes avant l'heure de départ.
- 3) Respect :
 - a) des règles du jeu,
 - b) de ses coéquipières (s'encourager en toutes circonstances),
 - c) de l'entraîneur et du manager, des dirigeants de l'Espérance,
 - d) des arbitres,
 - e) des adversaires et de leurs dirigeants.
- 4) Licences:

Les licenciés doivent avoir fourni les éléments constitutifs de la licence et avoir réglé le montant de la cotisation pour la saison en cours lors du premier entraînement. Les joueuses mutantes qui ne respecteraient pas le règlement intérieur ou la charte se verront réclamer 50 % du prix de la mutation à reverser au club soit 130 € pour la présente saison.
- 5) Absences :
 - a) Prévuées à l'avance : prévenir au plus tôt (sur papier) l'entraîneur ou le responsable de l'équipe,
 - b) Inopinées (maladie, accident) : idem par téléphone,
 - c) Chaque entraîneur tient à jour un document de présence (entraînement et match).
- 6) Installations, matériel:
 - a) Les installations devront être laissées propres (salle, vestiaires),
 - b) Le matériel est mis à disposition sous la responsabilité de l'entraîneur, chaque joueuse contribue au rangement et quitte la salle -lorsque tout est rangé,

c) Toute détérioration par négligence ou vandalisme sera facturée.

7) Organisation des équipes :

- a) L'entraîneur seul ou en liaison avec le manager gère le fonctionnement de l'équipe tant au niveau des entraînements que des matchs. La rotation des joueuses pourra tenir compte de l'assiduité et de l'engagement de chaque joueuse à l'entraînement. Ceci sera précisé au niveau de chaque équipe.
- b) Le basket, c'est d'abord la solidarité, la cohésion entre les joueuses, entre l'encadrement et les joueuses. Un dialogue simple et franc doit être la règle entre tous.
- c) A l'entraînement ou au match, bagues, colliers, montre, bracelets sont à proscrire ainsi que le téléphone portable « ouvert ». Les cheveux doivent être attachés.
- d) Le banc est occupé exclusivement par les joueuses, l'entraîneur et son assistant.

SANCTIONS:

- 1) Elles sont prises par le Comité Directeur après audition des personnes concernées.
- 2) La pénalité financière de la 1ère faute technique du licencié est prise en charge par le club, les suivantes restent à la charge du licencié.

VIE DU CLUB :

La section est constituée de l'ensemble des joueuses, dirigeants, parents, chacun, à son niveau, apporte sa contribution à la vie du club.

- 1) Sur et autour du terrain (arbitrage, tenue de la table de marque, animation de l'école de basket...)
- 2) En supportant et transportant les équipes,
- 3) Dans les autres activités (vente de calendriers ou autre, recherche de sponsors, participation aux lotos de l'Espérance, tournois etc...).

Cette charte ou règlement a été élaboré(e) dans un esprit de clarté et de cohérence pour tous.

Le Président
de la section basket

Le licencié,
Les parents pour les mineurs